

AVIS PUBLIC

REPORT DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

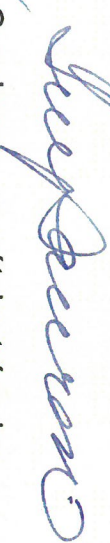
Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement numéro 12-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé, prévue le 31 mars 2020, est reportée à une date ultérieure, à être déterminée.

Le projet de règlement vise à modifier certaines limites des grandes affectations du territoire :

- Modifier la limite de l'affectation agro-forestière de type 2 à même une partie de l'affectation rurale dans la municipalité d'Ayer's Cliff ;
- Modifier la limite de l'affectation rurale à même une partie de l'affectation extraction dans la municipalité de Bolton-Est ;
- Modifier les limites des affectations agro-forestière de type 2 et rurale dans la municipalité d'Eastman.

Cette mesure vise à minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique, à laquelle assisteraient un nombre important de personnes, et s'inscrit dans l'annonce du gouvernement du Québec ordonnant la fermeture de plusieurs lieux publics.

Donné à Magog, ce 16 mars 2020.



Guy Jauron, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (projet régl. 12-19, consultation publique reportée)

Je, soussigné(e), LOUISETTE TREMBLAY, secrétaire-trésorier (ère) / greffier(ère) de la municipalité de STUHELEX-SUD, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 mars 2020 entre 9h et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 mars 2020.

Signature : Lucretia Tremblay